COMPAS-TIS
rev janv 05

OBSERVATOIRES

MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

COMPAS-TIS
15 ter bld Jean Moulin
44100 NANTES



Téléphone : 02 51 80 69 80
Télécopie : 02 51 80 69 89

Préambule

Ce document n'est pas une réponse précise à un cahier des charges : il a pour ambition de présenter les méthodes et pré-requis techniques de la mise en place logicielle des observatoires par le COMPAS-TIS.

Ce document n'est pas figé : afin d'améliorer les services rendus aux clients et de continuer à perfectionner les logiciels, le COMPAS-TIS est susceptible d'apporter des modifications aux informations du présent document. Avant toute mise en œuvre de la solution, le client est tenu de s'informer auprès du COMPAS-TIS des compétences et nécessités techniques requises.

I. Contexte de mise en œuvre d'un observatoire

La mise en place d'un système d'informations partagées répond à un objectif de connaissances de données directement opérationnelles pour les acteurs de l'action sociale sur le territoire concerné.

L'évolution des politiques sociales dans les dix dernières années ne peut aujourd'hui que renforcer l'idée de mise en place de système d'informations partagées entre les différents acteurs. Plusieurs raisons expliquent ceci :

- la décentralisation de l'action sociale a pour conséquence la responsabilisation des élus locaux et surtout la mise en place d'outils propres tels que les schémas d'organisation ou les programmes d'actions (PDI, PLI,...).
- Le développement des politiques sociales transversales dont la finalité est de favoriser l'émergence locale d'outils souples au profit d'une réalité qui prend de fait des dimensions diverses au niveau infra-communal, communal, intercommunal, départemental ou régional. Le pouvoir de décision local en est ainsi renforcé. C'est notamment le cas des politiques de la ville depuis une dizaine d'années.
- La multiplication des dispositifs partenariaux a contribuée à l'implication de plus en plus forte des échelons locaux dans le cadre de l'action sociale. Qu'il s'agisse du suivi d'une commission locale d'insertion (qui a aussi pour objectif d'être un lieu de confrontation et d'échanges d'idées entre acteurs de la vie économique et sociale), d'un fonds de solidarité logement ou du Développement Social Urbain qui est l'outil de développement social le plus proche d'une réalité (donc de fait outil qui prend de multiples facettes sur l'ensemble du territoire), l'action sociale a totalement intégré la dimension de l'espace au détriment d'une uniformisation sur l'ensemble du territoire.
- Des formes multiples de cogestion ont aussi été créées dans l'action sociale renforçant ainsi la décision locale. Il se traduit notamment par l'émergence de nombreux lieux de coordination.
- Le bouleversement de l'action sociale s'est déroulé sans nécessairement entraîner à chaque étape une mise à plat de l'organisation précédente. Il y

a donc parfois chevauchement, voire télescopage entre différentes politiques. De fait, les lieux de décisions se sont multipliés. Ainsi, le Haut Comité pour le Logement des plus Démunis relevait que la politique de logement était composée de sept logiques de décisions différentes dont les choix étaient réalisés par des partenaires différents. L’insertion économique a aussi cette caractéristique.

- L’évolution tant quantitative que qualitative de la population en difficulté génère des doutes constants sur la capacité de l’édifice social à pouvoir continuer à assurer un minimum de Bien-Etre dans toutes les dimensions de celui-ci (Santé, Logement, Revenu, Travail, Insertion Sociale, Insertion Culturelle,...) à chacun.
- La nécessaire évaluation des politiques publiques, et notamment des politiques sociales ou de la politique de la ville, implique un renforcement des outils d’observation permettant ainsi une meilleure connaissance des effets des actions mises en œuvre.
- Tant au niveau institutionnel qu’au niveau des professionnels, la connaissance des données est nécessaire pour l’évolution des pratiques et modes d’actions mises en œuvre.

Dans ce contexte, l’observation sociale n’est que l’outil d’aide à la décision pour les acteurs locaux. Il peut permettre, au delà de l’observation et de la connaissance, l’émergence de débats, d’échanges à partir de données quantitatives. Il peut aussi contribuer à la confirmation d’évolutions que beaucoup d'acteurs ressentent. Il peut apporter des données au profit de montage de projets. Il contribue aussi à la connaissance respective du public de chacun des partenaires.

II. Charte Qualité traitement de l'information

L'information et sa propriété

Toute information fournie par un des partenaires de l'action sociale demeure propriété de l'institution fournisseur. En aucun cas, l'information non publiée pourra être utilisée par un autre partenaire ou par toute autre institution ou personne sans l'accord du fournisseur.

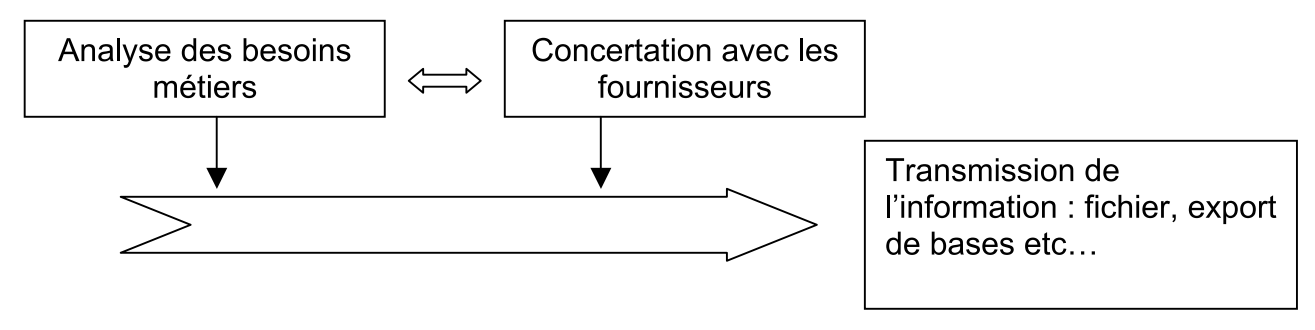
L'information partagée si elle est publiée et diffusée peut-être réutilisée sous réserve que la double source soit citée (Observatoire social et organisme fournisseur). Certaines informations demeureront à usage interne aux partenaires du système d'informations partagées si le fournisseur le souhaite (elles ne seront pas publiées).

La communication de l'information

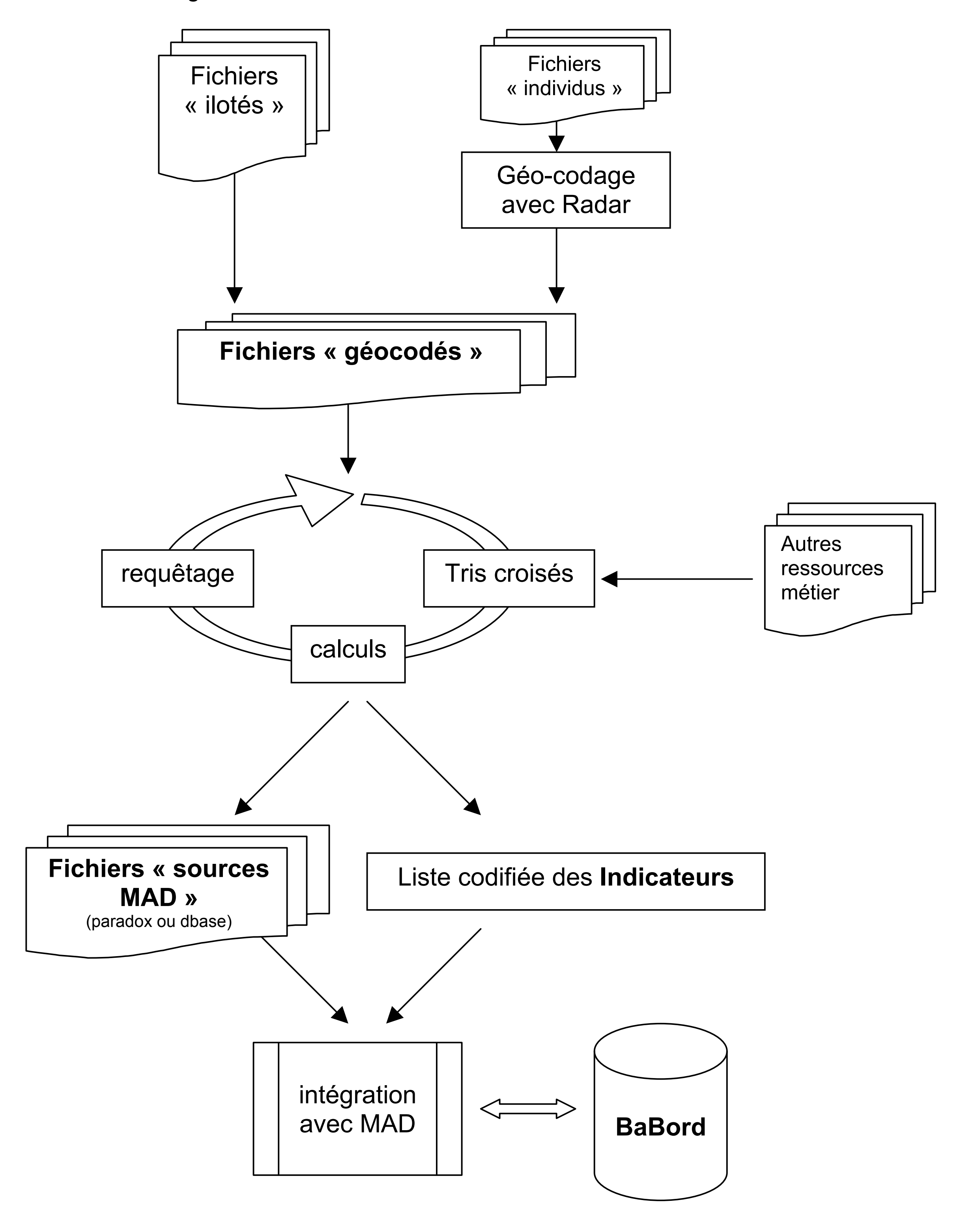
L'objectif méthodologique est de parvenir à la construction de tableaux de bord homogènes, notamment en terme de découpage temps ou géographique chez chacun des fournisseurs. La confrontation de ces tableaux de bord permettra la réalisation du tableau de bord global à partir d'indicateurs bruts sélectionnés mais aussi à partir d'indicateurs agrégés. Pendant la durée de sa mission le COMPAS aidera à mettre en place l'exploitation du tableau de bord global et à effectuer son analyse compte-tenu que chaque fournisseur dispose d'une connaissance sur la fiabilité du matériau et surtout sur les limites possibles dans la lecture des indicateurs à partir notamment des règles administratives de recueil de l'information de base. Toutes les informations et tous les indicateurs seront publiés avec leur "mode d'emploi" et l'intégration des conditions d'élaboration de l'indicateur. De même toute donnée sera publiée avec une analyse afin d'en faciliter la lecture et d'éviter des erreurs d'interprétation.

Schémas Traitement de l'information : de la réception au tableau de bord

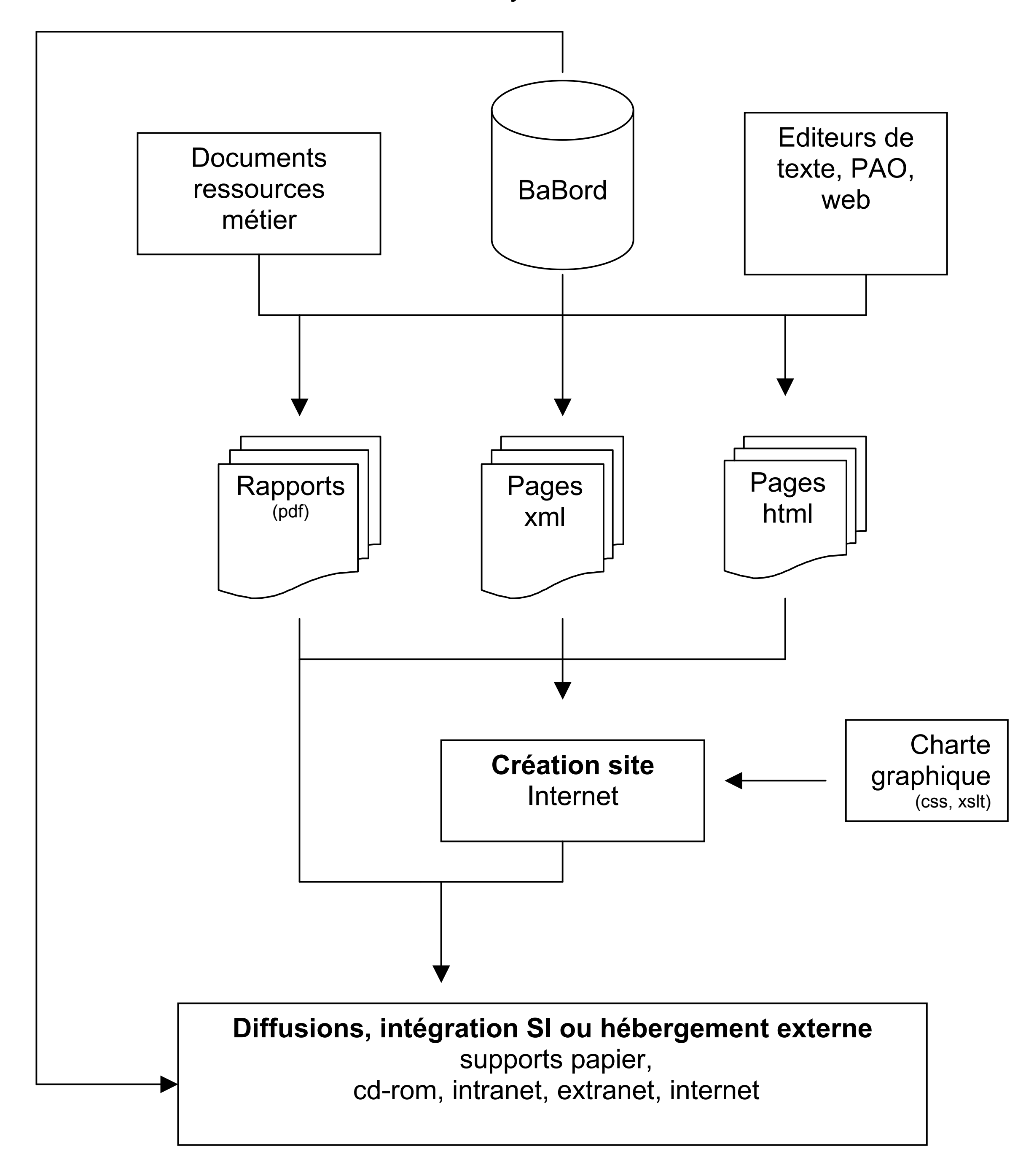
Réception de l'information



Mise en forme et Intégration de l'information dans BaBord



Création Tableaux de Bord, document d'analyses et diffusion



Remarques :

- Radar est un progiciel COMPAS-TIS de géocodage : codifier par RIVOLI les adresses des fichiers à l'individus

- MAD est un progiciel COMPAS-TIS, c'est l'outil d'administration de la base BaBord, il permet l'intégration des données et de configurer la documentation, le secret statistique, les arborescences, mots de passe, sources etc…

- COMPAS-TIS se sert d'outils différents de requêtages, de calculs, de statistiques et de croisement pour mettre en forme l'information. Certains sont des progiciels développés par COMPAS-TIS spécialement.

- Les fichiers fournisseurs de format CSV , dBase, Paradox, Access, Excel, tout SGBD accessible par ODBC ou ADO sont supportés par les outils de requêtages COMPAS-TIS

- Le schéma des fichiers XML est défini par le COMPAS-TIS

- Les documents de diffusion sont au format pdf (nécessiste Adobe Acrobat Reader ©)

- La consultation des sites Internet, Intranet ou Extranet nécessite Internet Explorer pour la navigation, Acrobat Reader pour les documents pdf, Adobe SVG Viewer (v3 ou v6) pour la cartographie

- Une base de données peut être utilisée à des fins de stockage des informations utilisateurs (login, password), et de stockage des données si besoin. Le type de base supportée est MySQL (nous contacter pour d'autres type de SGBD).

- L'hébergement n'est réalisé pas par le COMPAS-TIS, COMPAS-TIS sous-traite afin de proposer un service supplémentaire à nos clients et afin de lever des contraintes techniques d'intégration dans le SI.

Le COMPAS-TIS propose un service d'hébergement des sites Internet. Le client peut s'il le désire héberger dans son SI le site ; dans ce cas, le COMPAS-TIS transmettra le contenu du site, les modalités d'installation (dans le cas de base de données par exemple) à une personne ressource technique client. COMPAS-TIS utilise la plateforme Apache, mySql, php et xslt (msXML en client ou Saxon sur serveur) ; dans le cas d'un hébergement autre, nous contacter.

III. Pré-requis techniques de la mise en oeuvre

Configurations techniques recommandées pour le poste client.

Système d'exploitation (1)	Logiciels nécesaires (2)	Applications externes	Caractéristiques UC minimales (5)
Windows 9x, Windows Me, Window NT, Windows XP	Internet Explorer, Direct X	Plugins Adobe Acrocat Reader et Adobe SVG (3), Borland DataBase Engine (4)	Pentium III 800 Ghz, 128 Mo RAM, 1 Go Disque Dur, Lecteur CD-ROM

(1) les applications fonctionnent sur tout type de Windows, il est nécessaire d'avoir les droits d'installations et d'écriture pour installer BaBord ; il est nécessaire que l'utilisateur ait les droits d'écriture afin d'utiliser BaBord

(2) La couche Direct X © est nécessaire pour rendre opérationnel le module cartographique de BaBord

(3) Les plugins Adobe © sont gratuits mais soumis à la licence d'Adobe ©, se reporter auprès du site www.adobe.fr pour connaître les licences ; les plugins sont utilisés pour l'Intranet (ou extranet) : documents de consultation en pdf et interactivité cartographiques et/ou graphiques en SVG ; JavaScript est utilisé comme langage de script dans les différentes pages html ; les langages xml et xslt sont utilisés dans des systèmes spécifiques, Internet Explorer 6 est alors requis (si utilisation msXML

(4) le BDE (ou Borland Database Engine) est nécessaire pour l'accès à la base de données BaBord, le module est installé pendant l'installation de BaBord

(5) il s'agit d'une configuration minimale, certains traitements de BaBord peuvent être longs (calculs de zonages et d'indicateurs calculés), plus la mémoire vive est élevée et plus le processeur a une fréquence élevée plus le temps de calcul sera diminué.

URL utiles :

- plugin SVG Viewer : http://www.adobe.com/svg/viewer/install/main.html
- plugin Acrobat Reader : http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep2.html

- BDE : http://info.borland.com/techpubs/delphi/boldfordelphi/

Pré-Requis Connaissances Informatique

- Installation BaBord
    - droits administrateurs (ou équivalents) pour l'installation de logiciels

- BaBord
    - outils bureautiques (pour l'export depuis BaBord)
    - formules « à la » Microsoft Excel ©
    - aisance dans le système de fichiers (créations de répertoires, notion de fichier etc…) pour l'organisation des documents générés à partir de BaBord

- Internet (et diffusion de ce type)
    - navigation courante d'Internet
    - utilisation d'un navigateur Internet
    - savoir distinguer un document pdf d'une page html
    - la notion de téléchargement
    - outils bureautiques (pour l'export depuis le site)

Pour aller plus loin

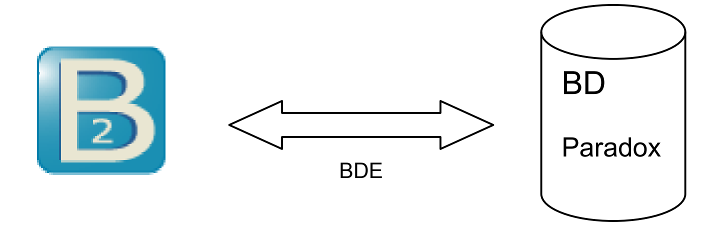
- Acrobat Pdf Writer : création pdf des sorties imprimantes depuis BaBord
- Outils bureautiques : rassembler les informations collectées depuis BaBord et les sites type Internet

IV. Bases de données : accès et charte

ACCES A LA BASE DE DONNEES BaBord

La base de données BaBord est de type Paradox, pilotée par le BDE (v5). Il n'y a pas de royalties liés à l'utilisation d'un tel framework.

La base Paradox est un SGBD, les fichiers sont protégés par mot de passe. La configuration optimale en temps de traitements est d'associer sur un disque local l'application BaBord et la base de données. C'est cette configuration qui installée par défaut. Le BDE est nécessairement installé sur chaque poste client.



Autres environnements :

- la base Paradox peut être utilisée dans un environnement réseau (serveur de fichiers, serveur d'application) mais est déconseillée compte tenu des besoins permanents d'accès aux données en quantité pour l'utilisateur de BaBord : les temps d'accès, les temps de réponses et de traitements sont dans ce cas considérablement élevés.

- Une version ADO est possible, le BDE n'est alors pas nécessaire. Nous consulter.

- Une version client/serveur basée sur Oracle © est aussi supportée (v8.1.7 de Oracle) ; nous consulter.

CHARTE SUR L'UTILISATION DES BASES DE DONNEES AU COMPAS-TIS

Le COMPAS est un cabinet d'études spécialisé dans l'organisation et le traitement des informations sociales, l'observation et l'évaluation au service de ses clients.

Le COMPAS a développé une méthodologie d'intervention fondée sur l'exploitation informatique des bases de données : extractions pour des enquêtes, construction de logiciels de traitement de l'information, analyse statistique, etc.

Cette démarche amène à traiter des informations confidentielles contenues dans des bases de données et impose de respecter une déontologie rigoureuse. En conséquence, les bases de données qui sont mises à notre disposition par nos clients conduisent le COMPAS à poser et à s'imposer les principes suivants :

- Les bases de données sont exploitées exclusivement dans le cadre de l'étude confiée par le client. Aucun usage de ces bases n'est fait par le COMPAS dans le cadre d'autres études ou pour d'autres clients.

- Le COMPAS respecte la confidentialité et l'intégrité des informations qui lui sont transmises. Il est tenu à un secret professionnel.

- Le traitement des bases de données confiées au COMPAS n'est pas sous-traité à d'autres opérateurs ou entreprises.

- Les bases de données confiées au COMPAS ne sont pas vendues ou cédées à d'autres opérateurs ou entreprises.

- Les protocoles issus de ces bases (questionnaires…) sont remis à l'issue de l'étude au client à sa demande.

- Les analyses et les résultats issus de ces bases sont la propriété du client qui en détermine par convention l'usage et les modes de diffusion.

- Le COMPAS s'engage à détruire les bases de données à l'issue de l'étude sauf si le client souhaite le contraire afin de rendre possible un retraitement ultérieur dans le cas où il est envisagé une suite à l'étude.

- Les traitements, analyses et résultats sont réalisés et restitués de telle sorte qu'ils rendent impossible une quelconque identification des personnes.

- Le COMPAS se réfère à la loi du 7 juin 51 en matière de secret statistique et à la loi 6 janvier 78 en ce qui concerne la protection des libertés individuelles.

V. Notes d'installation version Paradox ©

Version BDE : 5.1.1
Le BDE est installé par un programme d'installation généré par InstallShied. Les processus durant l'installation sont donc conformes aux recommandations Microsoft et Borland. Par ailleurs, le BDE doit être configuré après installation comme suit :

- dans le panneau de configuration, exécuter Administrateur BDE ; vérifier que dans l'onglet configuration, driver, natif, dbase le niveau du langage est fixé à 3
- vérifier que l'utilisateur a les droits d'écriture sur C:\ ; le BDE (onglet configuration, driver, natif, paradox regarder le net dir) créé un fichier d'accès concurrentiel à cet endroit. Le changer si nécessaire

Le programme d'installation copie sur le disque dur l'environnement BaBord. Celui ci est composé de :

- un exécutable BaBord.exe
- un fichier de configuration BaBord.ini
- la base de données DONNEES_xxx

Cet environnement doit être installé dans un répertoire assez « proche » de la racine du disque dur (contrainte liée à Paradox 5). Les tables manipulées et créées par BaBord peuvent être de type Paradox 5 et 7 et dbase 3 et 5. L'utilisateur doit posséder suffisamment de droits (écritures, créations et lectures) dans tous les sous répertoires d'installation.

Les dll unzipdll.dll, zipdll.dll sont utilisées et stockées dans DONNEES_xxx\ressources\dll. BaBord est autonome et ne stocke pas dans ses configurations son répertoire d'installation.

VI. Notes d'installation version Oracle + ADO ©

Version Oracle © : 8.1.7

COMPAS-TIS ne gère pas toute la partie connexion client/Serveur ni la gestion des installations des clients Oracle sur chaque poste utilisateur : il est de la responsabilité de chaque SI de maintenir une connexion opérationnelle.

BaBord est développé sous Delphi 5 avec ODAC v4.00, composants qui assurent une connectivité directe avec la base Oracle.

Montée en charge de la base ORACLE

COMPAS-TIS fournit avec BaBord un script sql de création de la base Oracle, ainsi que les modalités de nommage de la base.

Les données sont importées vers Oracle par un outil spécialisé, développé spécifiquement.

ADO

La fonctionnalité cartographique principalement nécessite l'utilisation de tables temporaires en local. BaBord s'appuie alors sur ADO pour la gestion de ces tables. La technologie ADO est généralement installé sur les postes récents.

Enfin, un programme d'installation généré par Installshield © permet la copie sur le disque dur l'environnement BaBord. Celui ci est composé de :

- un exécutable BaBord.exe
- un fichier de configuration BaBord.ini
- la base de données DONNEES_xxx

L'emplacement de BaBord peut être situé soit sur un serveur d'application et les fichiers de DONNEES_xxx sur un serveur de fichiers soit en tout en local soit tout sur un hôte distant unique. Dans les cas d'installation non local, les performances sont nettement dégradées.

VII. Compléments

L’utilisation des logiciels COMPAS-TIS peut amener à installer des applications bureautiques sur le poste client afin de profiter au mieux des exports presse-papiers et fichiers des logiciels COMPAS-TIS. Ces applications tierces ne sont pas vendues ni installées et ni configurées par le COMPAS-TIS.

Le COMPAS-TIS n’assure pas le fonctionnement correct du poste client (système d’exploitation, droits, matériels, applications), la responsabilité du fonctionnement est alors assuré par les éditeurs, fabriquants et services de maintenances informatique. Aussi, il est de la responsabilité du client de configurer au mieux ses micro-ordinateurs et son réseau pour permette une utilisation normale de solutions progicielles.

La mise en place de solutions spécifiques telles que client/serveur, adaptation à une plateforme nécessite des compétences techniques nécessaires chez le commanditaire. Une discussion de faisabilité entre le COMPAS-TIS et le commanditaire est nécessaire.

Dans un souci d’amélioration constante des produits, COMPAS-TIS est susceptible d’apporter des modifications aux informations du présent document. Avant toute mise en œuvre de la solution, le client est tenu de s’informer auprès du COMPAS-TIS des compétences et nécessités techniques requises. Le COMPAS-TIS fait constamment évoluer ses outils et méthodes afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs finaux.

Par ailleurs, le COMPAS-TIS peut apporter des aides et services spécifiques dans le cadre de prestations complémentaires.

VIII. Annexe 1 : Exemple de contrat de maintenance

Le COMPAS-TIS signe un contrat de maintenance avec le prestataire (un exemplaire est fourni dans ce document). Chaque contrat couvre une année entière et un seul outil logiciel développé et diffusé par le COMPAS-TIS. Les dommages causés par des utilisations non prévues, par des applications tierces et non développées par le COMPAS-TIS ne sont pas couverts par la-dite maintenance.

Maintenance téléphonique : le COMPAS-TIS propose une maintenance téléphonique (jours ouvrés, 9h-12h et 14h-17h30) afin de répondre aux questions de blocages de l'utilisation régulière et entière des outils déployés.

Maintenance technique logicielle : Le COMPAS-TIS assure la correction d'un bug majeur empêchant le fonctionnement normal de ses outils logiciels. Cette correction n'est valable qu'une fois par contrat de maintenance. Le COMPAS-TIS peut proposer une évolution de ses produits, dans ce cas les modalités d'intégration de ces différentes évolutions seront étudiées entre le prestataire et le commanditaire (nouvelle prestation).

TéléMaintenance : de manière à optimiser les délais d'intervention et de diagnostics, le COMPAS-TIS peut réaliser des opérations de télémaintenance. Le logiciel de communication utilisé est Norton PC-Anywhere (v10) sous Windows, le commanditaire doit lever les difficultés liées aux protocoles réseaux et outils de protection de son système.

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le COMPAS-TIS.

Exemple de contrat de maintenance :

CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE

1. Le COMPAS/TIS s'engage à assurer le service d'assistance et de maintenance du Lundi au Vendredi de 9 h à 12h00 et de 14h00 à 17h30 , les jours ouvrés du COMPAS/TIS.

2. Le COMPAS/TIS s'engage à fournir à l'abonné, dans les 8 jours suivant la réception en ses bureaux du bon de souscription dûment régularisé, daté, signé et accompagné du règlement du prix prévu, le contrat correspondant et le code d'accès nécessaire à l'utilisation du service.

3. Le COMPAS/TIS s'engage à octroyer à l'abonné, à dater de ce contrat, l'accès à son service d'assistance et de maintenance téléphonique pendant une durée de un an. Le nombre d'appel téléphonique est illimité. L'abonnement au service complet comprend également l'envoi par le COMPAS/TIS d'au moins une nouvelle version du logiciel dans l'année. Le COMPAS/TIS ne s'engage ni à se déplacer, ni à réparer des disquettes ou des machines.

4. Le code d'accès est strictement personnel à l'abonné et ne peut être connu et utilisé que par l'utilisateur. Par conséquent, l'abonné n'est pas autorisé à communiquer, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, le code d'accès à d'autre personne qu'à l'utilisateur sauf autorisation préalable écrite du COMPAS/TIS.

5. L'abonné assure l'entière responsabilité de l'utilisation, par l'utilisateur ou par toute autre personne, des codes d'accès qui lui sont fournis. L'abonné s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'empêcher toute utilisation des codes d'accès par d'autres personnes que l'utilisateur et de protéger leur caractère confidentiel. L'abonné se porte garant du respect des dispositions du présent article par l'utilisateur ou toute autre personnes sous son autorité.

6. L'abonné reconnaît expressément que le COMPAS/TIS n'est tenu qu'à une obligation de moyen et non de résultat pour l'exécution de toute prestation de service d'assistance et de maintenance dans le cadre du service et ce, quel que soit le niveau de complexité de cette prestation.

7. L'abonné est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations procurées et supporte tous les risques afférents à cet usage. En particulier, il incombe à l'abonné de prendre toutes les dispositions nécessaires pour préserver l'intégrité de ses programmes et de ses données, notamment en mettant en œuvres les procédures de sauvegardes appropriées.

8. Le COMPAS/TIS ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages indirects, accessoires ou incidents résultant d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution de service, y compris et sans que ce soit limitatif des pertes de programmes ou de données, des pertes de profits ou de manques à gagner, cette exclusion de responsabilité restant valable même dans le cas où le COMPAS/TIS a été informé de la possibilité de tels dommages. Quoi qu'il en soit, la responsabilité du COMPAS/TIS ne saurait excéder, pour tout dommage direct ou indirect, le montant du prix versé par l'abonné au COMPAS/TIS pour la fourniture du service.

9. Le COMPAS/TIS et l'abonné se réservent le droit de résilier en totalité ou partie l'ensemble des contrats souscrits moyennant un préavis de quatre-vingt dix jours; En cas de résiliation anticipée par le COMPAS/TIS dans les conditions prévues au présent paragraphe, le COMPAS/TIS remboursera à l'abonné le prorata du prix payé par ce dernier correspondant à la période non couverte par le service.
   Le COMPAS/TIS pourra, sans préjudice des ses autres droits et recours, résilier le présent contrat de plein droit et sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de manquement de l'abonné à l'une des ses obligations au termes du présent contrat.

10. Aucune des parties ne sera responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de ses obligations imputables à un cas de force majeure. Les dispositions du présent paragraphe ne pourront cependant en aucun cas dispenser une partie de régler à l'autre toute somme qu'elle lui devrait.

11. Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence du Tribunal de Commerce de xxx.

IX. Annexe 2 : Licence utilisation progiciels

Licence d'utilisation des progiciels et garantie limitée

Il s'agit d'un contrat ayant force obligatoire entre vous et SARL COMPAS/TIS (« COMPAS/TIS »). En installant et/ou en utilisant ce logiciel, vous acceptez d'être lié par les termes de ce contrat.

Si vous n'êtes pas satisfait des termes de ce contrat, n'utilisez pas ce logiciel.

Accord de licence. COMPAS/TIS vous accorde le droit non exclusif d'utiliser ce logiciel (« Logiciel ») conformément aux termes de ce Contrat. Vous pouvez installer une copie du Logiciel sur un ordinateur, une station de travail ou tout autre dispositif électronique («Dispositif client ») pour lequel le Logiciel à été conçu. Si le Logiciel est fourni sous licence dans le cadre d'une suite ou d'un groupe de programme comprenant plusieurs produits Logiciels, cette licence s'applique à tous les produits Logiciels spécifiés.

Le Logiciel fait l'objet d'une double licence :

- licence par base de données : vous pouvez réaliser, utiliser et installer autant de copie supplémentaires du Logiciel sur les Dispositifs clients à condition que ces Dispositifs clients utilisent une seule et même base de données (« Base de données principale »). Dans le cadre d'une utilisation sur plusieurs sites ou sur des Dispositifs clients non connectés à la Base de données principale, les bases de données de ces Dispositifs clients doivent être une copie, complète ou partielle, du contenu de la Base de données principale.

- licence par volume : vous pouvez réaliser, utiliser et installer au maximum 4 copies supplémentaires du Logiciel sur les Dispositifs clients qu'il est permis conformément aux dispositions applicables.

Vous pouvez faire des copies des bases de données à titre de sauvegarde et d'archivage seulement. Vous n'avez pas le droit de modifier le contenu de ces copies pour y exploiter des données autres que celles contenus dans la Base de données principale.

Propriété du logiciel. COMPAS/TIS conservent les droits d'auteur, le titre et la propriété du Logiciel et de la documentation écrite.

Restrictions. Vous ne pouvez pas effectuer de l'ingénierie inverse, décompiler ni désassembler le Logiciel. Vous ne pouvez pas modifier le Logiciel, en totalité ou partiellement, ni créer d'œuvres dérivées.

Copies. Vous pouvez faire des copies du Logiciel à titre de sauvegarde seulement. Vous n'avez pas le droit de distribuer des copies du Logiciel ou des documents l'accompagnant à d'autres.

Transferts. Vous n'êtes en aucun cas autoriser à transférer, affecter, louer, céder à bail, vendre ou vous décharger par ailleurs du logiciel, de manière temporaire ou définitive.

Bases de données. Les déclarations liées à l'utilisation des bases de données fournies dans le cadre des logiciels du COMPAS/TIS sont à votre charge. Le COMPAS/TIS ne pourra être tenu responsable en cas de manquement de votre part à ces formalités, ni en cas de manquement de votre part aux obligations liées à l'exploitation, au stockage et à la diffusion des données contenues dans les bases de données.

Rupture de contrat. Ce contrat est en vigueur jusqu'à sa rupture. Il expire automatiquement sans préavis de COMPAS/TIS si vous ne vous conformez pas à ses dispositions. Dès rupture du contrat, vous devez détruire les documents écrits et toutes les copies du logiciel, y compris les copies modifiés le cas échéant. Vous pouvez par ailleurs mettre fin à ce Contrat à tout moment en détruisant toutes les copies du Logiciel et de la Documentation après avoir averti le COMPAS/TIS par courrier.

Garantie limitée. COMPAS/TIS garantit que le support sur le lequel le logiciel est fourni est dépourvue de défauts de matériau et de fabrication, dans les conditions normales d'utilisation, pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison au client. En cas de défaut, la seule responsabilité de COMPAS/TIS consistera à (a) remplacer le support défectueux ou (b) rembourser le prix d'achat, selon le choix de COMPAS/TIS. Vous devez renvoyer le Logiciel à COMPAS/TIS au cours de la période de garantie de 90 jours pour recevoir un remboursement ou un produit de remplacement. Cette garantie n'est pas applicable si le défaut résulte d'un accident, d'un abus ou d'une mauvaise application.

RENONCIATIONS AUX GARANTIES. COMPAS/TIS DECLINE TOUTE AUTRE RESPONSABILITE, QU'IL S'AGISSE DE GARANTIES EXPLICITE OU TACITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE TACITE DE QUALITE COMMERCIALE, D'ADAPTATION A UN BUT PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

AUTRES GARANTIES EXCLUES. COMPAS/TIS NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, EXEMPLAIRE, PUNITIF OU FORTUIT QUEL QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE MEME SI COMPAS/TIS A ETE AVISE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Nantes.